

Moulins, le - 1 MARS 2024

## LA PRÉFÈTE

Madame,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 8 novembre 2023 pour un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Toulon-sur-Allier. Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 18 janvier 2024.

La séance a donné lieu à un avis favorable de la CDPENAF, principalement motivé par le choix du site d'implantation du projet, une ancienne carrière. L'étude précise qu'il s'agit d'un projet photovoltaïque avec de l'écopâturage et non d'un projet agrivoltaïque. Le chargement prévu sous les panneaux semble supérieur à ce qui est possible avec le dimensionnement de l'installation. Les membres ont indiqué que le montant de compensation proposé est sous-évalué.

Compte-tenu du caractère du site (ancienne carrière), j'émets donc un avis favorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol, car le site est propice à l'installation proposée, sous réserves que le montant de compensation soit réévalué.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pascale TRIMBACH

Sarah GAUDIN Photosol 40 rue de la Boétie 75008 PARIS

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 - prefecture@allier.gouv.fr